

# DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU FANGO PREALABLE A L'ELABORATION D'UN CONTRAT DE RIVIERE

Compte rendu de la réunion du 5 Décembre 2007-13H30  
Casa marina Galeria

Liste des participants et absents en dernière page.

**M. Dany Rossi, Maire de Galeria, accueille les participants en excusant le Président du PNRC, empêché par d'autres obligations.**

## **Introduction par le chargé de missions du PNRC, M. Lepaulmier :**

Suite à la présentation effectuée lors de la dernière réunion (9.11.2007), qui présentait les propositions d'actions et le comité de rivière pressenti, le bureau d'études Envéo Ingénierie est venu faire la présentation des modifications qui ont été apportées au dossier sommaire de candidature du contrat de rivière du Fango.

**L'objet de la réunion 13H30 / 15H30 est la présentation et la validation par les partenaires, de la synthèse du dossier sommaire de candidature au Contrat de rivière.**

## **Présentation du bureau d'études Envéo Ingénierie**

M. Roditis (Bureau d'études Envéo Ingénierie) rappelle que la synthèse du diagnostic, des grands enjeux et du pré-programme d'actions sur le bassin versant du Fango a déjà été présenté au Comité de pilotage et au Comité technique de suivi de l'étude lors de la **réunion du 9 Novembre 2007** à la Casa marina, Galéria.

La présente réunion présente à nouveau cette synthèse modifiée et précisée selon les remarques des différents partenaires.

Il s'agit ainsi :

- du rappel de la procédure contrat de rivière ;
- du rappel du calendrier
- d'un rappel de la synthèse du diagnostic du bassin versant du Fango, suivi de la présentation des objectifs, des orientations d'actions, le pré-programme d'actions et maîtrises d'ouvrages pressenties et de leur validation ;
- de la validation de la proposition de 2 études complémentaires à réaliser avant le dossier définitif du contrat de rivière ;
- de la validation de la proposition de composition du comité de rivière (le comité de rivière sera officialisé après l'agrément préalable du projet en comité de Bassin Corse).

**1. Rappel sur l'outil Contrat de Rivière (CR) :** « le CR fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'actions sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc. ...) les modalités de réalisation des études et travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs ».

**Par ailleurs, M. Roditis précise que ce qui est écrit dans le contrat peut être amendé : ajout, modification, suppression d'actions au cours du contrat de rivière.**

**2. Rappel de la procédure :** La phase actuelle concerne le dossier préalable du contrat de rivière qui doit aboutir sur l'agrément préalable.

### **3. La portée du dossier sommaire de candidature.**

M. Roditis a insisté sur le fait que le dossier sommaire de candidature précise les **orientations d'actions** et les maîtres d'ouvrage **pressentis** pour ces actions sur la base du diagnostic et des objectifs validés.

Le **dossier définitif précisera la nature des actions, confirmera les maîtres d'ouvrage et précisera les coûts** après concertation et entente entre les acteurs concernés et les financeurs. En cours d'élaboration du dossier définitif, des actions pourront en outre être rajoutées ou supprimées.

### **4. Rappel des grands enjeux présentés**

Les grands enjeux du bassin à retenir sont :

- Le partage de la ressource en eau
- L'amélioration de la qualité de l'eau
- La préservation de la biodiversité
- La prise en compte du risque inondation

**15 exemplaires des tableaux présentant les actions et 15 exemplaires des descriptions de ces actions (fiches actions) ont été distribués.**

L'ensemble des opérations qui pourraient être engagées dans le cadre du contrat de rivière est présenté par **grands volets et sous-volets**, sur la base de l'organisation en volet décrite par la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

#### **Volet A : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau (A1, A2, A3)**

- Traiter les pollutions résiduelles à leur source
- Sécuriser qualitativement l'approvisionnement en eau potable
- Améliorer le suivi de la qualité des eaux

#### **Volet B : Restauration et gestion des milieux, gestion des inondations et de la ressource (B1, B2, B3)**

- Assurer la gestion de l'exposition au risque de crues
- Garantir la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel
- Assurer le partage et la sécurisation quantitative de la ressource

#### **Volet C : Animation et suivi du contrat de rivière (dont P. Simeoni est l'interface)**

Il a ainsi été présenté par thème, le diagnostic, les enjeux, les orientations d'actions, et enfin les actions proposées pour résoudre les problématiques identifiées ou préserver le milieu.

A ce stade, environ 55 actions (dont 2 études complémentaires) sont proposées.

Les actions proposées ont été modifiées selon les nouveaux éléments et les corrections apportées par les différents acteurs, depuis la réunion du 9.11.2007.

### **Les changements par rapport à la réunion du 09.11.2007 :**

Les actions proposées définies dans d'autres documents d'orientation (DOCOB Natura 2000, etc.) et reprises dans le contrat de rivière ont été spécifiées.

**L'étude sur les milieux sensibles** sur le bassin versant : zones humides, mares cupulaires, delta, zones de frayères, définies dans un premier temps comme étude complémentaire, a été intégrée aux actions du contrat de rivière, car paraissant moins prioritaire. Ainsi, elle sera mise en œuvre dans le cadre du contrat de rivière en lui-même.

L'étude pour la valorisation des boues de la station d'épuration de Galéria est en cours. Ce n'est plus une étude complémentaire à priori.

Il a été précisé que **l'étude diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable** concernera les 2 communes et pas seulement la commune de Manso.

Ainsi, 2 études complémentaires devront être réalisées avant l'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière :

- le diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration des réseaux d'eau potable, des ouvrages d'adduction et de mise en réserve, des communes de Mansu et Galéria.
- l'étude des relations hydrauliques entre le Fangu, sa nappe alluviale et le delta.

Quelques modifications ont également été intégrées à la proposition de composition de comité de rivière. Cf. *schéma de proposition de composition du comité de rivière*.

### **Les remarques diverses exprimées en séance :**

**1. Concernant le développement touristique**, M. F Simeoni a rappelé que la régulation de la fréquentation était également intégrée au plan de mise en sécurité prévu dans le cadre de la procédure Protection Rapprochée du Massif Forestier (PMRF) du Fango.

**2. Concernant l'amélioration du suivi de la qualité des eaux, et notamment la révision des modalités des contrôles des eaux de baignade en période estivale**, P. Simeoni rappelle que les analyses effectuées cet été 2007, le 14 août, avant les précipitations, n'ont pas montré de dégradations particulières et ne remettent donc pas en cause fondamentalement les modalités de contrôle des eaux de baignade.

**3. Concernant la valorisation et la protection des zones humides**, M. F Simeoni précise que le site devrait être interdit aux véhicules à moteur et pas seulement limité.

#### **4. Proposition de composition du Comité de rivière :**

P. Simeoni souhaiterait réduire le nombre de personnes au comité de rivière ou plutôt mettre en place un bureau restreint (comité de travail) et un plus grand bureau (le comité de rivière) où il serait rendu compte de l'avancement et des résultats.

Mauricette Figarella souligne le fait que certains représentants sont nécessaires en plus de ceux qui constituent les comités MAB et Natura 2000.

Il a été proposé de rajouter la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) doit être déplacé dans les services de l'Etat et ses établissements publics.

Les représentants communaux de Galeria et Manso ont demandé pourquoi le comité de rivière est constitué d'un représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse (OEHC), en plus du représentant de la Collectivité Territoriale Corse (CTC). Est-ce Mme Mastropasqua qui sera la représentante de la Collectivité Territoriale Corse ?

M. Roditis a répondu que le conseil exécutif de la Collectivité Territoriale Corse instruit les dossiers et les dispatche ensuite à l'OEC et l'OEHC suivant les compétences. Les offices sont l'émanation de la Collectivité Territoriale Corse. Ils ont chacun leurs prérogatives.

Le représentant de la CTC doit nécessairement être un élu.

Il a rajouté que le comité de rivière sera constitué après l'agrément du dossier sommaire de candidature par le Conseil exécutif.

Le Comité de rivière validera ensuite le projet définitif du Contrat de rivière avant transmission du Comité de bassin pour agrément. La mise en œuvre des actions pourra alors être engagée.

#### **5. Sur les maîtrises d'ouvrage pressenties**

Pas de remarques. On rappelle qu'elles seront confirmées lors de l'élaboration du dossier définitif.

#### **6. Les études complémentaires :**

Il est rappelé que ces études doivent être réalisées pendant la phase d'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière (démarrage courant 2008).

M. Lepaulmier a demandé si les études complémentaires pouvaient être démarrées **avant l'agrément du dossier sommaire de candidature au contrat de rivière du Fangu.**

Mlle Brenot, représentante de l'Agence de l'Eau, les incite à présenter au plus tôt une demande de financement pour les 2 études et ne pas attendre l'agrément du comité de bassin. En effet, la rapidité de la mise en œuvre de la procédure sera un atout pour l'avancement du contrat de rivière du Fangu. Elle précise :

- **concernant la première étude complémentaire sur le diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable :** l'Agence de l'Eau subventionne ce type d'études, qu'elles soient ou non intégrées au plan de gestion. Elle sera subventionnée au minimum à 50 % et jusqu'à hauteur de 80 à 90 % si le maître d'ouvrage du projet est représenté par un syndicat de gestion. Par ailleurs, cette étude est indispensable.

- concernant la **deuxième étude complémentaire, sur l'étude des relations hydrauliques,** Mlle Brenot précise que ce thème sera probablement pris en charge car il est d'intérêt. Cette étude peut également être engagée avant l'agrément du dossier sommaire.

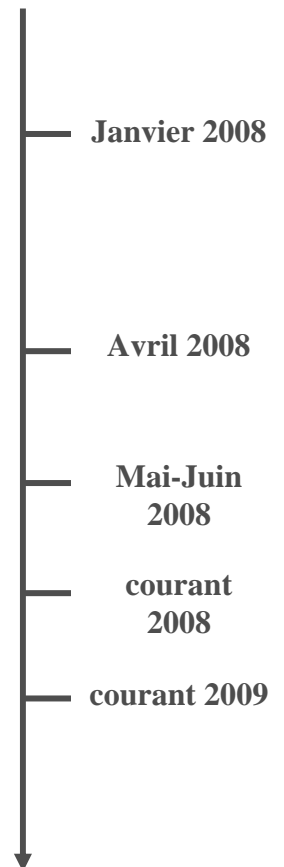
#### **Conclusion, relevé de décision et calendrier pour la suite**

M. Roditis a indiqué le **planning envisagé :**

**Finalisation du document par le Bureau d'étude, reprographie et diffusion début janvier 2008, dépôt du dossier à tous les partenaires dont la CTC qui assure le secrétariat du Comité de bassin et qui devra opérer à la consultation de tous les partenaires institutionnels (délai de 3 mois environ).**

**Rappel du calendrier :**

- **Dépôt du dossier préalable de candidature**  
*Objet du présent dossier, il présente le diagnostic de l'état des milieux, de la ressource et des usages autour du Fangu, les enjeux et les objectifs, les documents d'orientation et un pré-programme d'actions, la proposition du comité de rivière et la définition d'études complémentaires*
- **Agrément préalable**  
*Il est octroyé par le Comité de Bassin avec les commentaires et prescriptions nécessaires*
- **Création officielle du Comité de rivière**
- **Réalisation des études complémentaires**  
*2 études sont proposées*
- **Réalisation du dossier définitif du Contrat de Rivière**



**Agrément définitif et signature du Contrat de Rivière du FANGU**

**PRINTEMPS 2009**

**L'ensemble des personnes présentes lors de la réunion ont approuvé le dossier sommaire de candidature tel qu'il a été présenté, ainsi que la composition du comité de rivière.**

**Réunion de présentation du Dossier sommaire de candidature  
au Contrat de rivière Fangu. Galeria, Casa marina, 05.12.2007**

**PARTICIPANTS :**

- Mairie de Galeria : Pierre-François Angelini et François Flori, adjoints au Maire
- Mairie de Manso : Jean-Jacques Dalbies, adjoint au Maire
- Communauté de Communes de Calvi Balagne : Pierre-François Angelini
- SIVU Acqua di Filosorma : François Flori, Président
- PNRC : Patrick Lepaulmier, Pasquale Simeoni,
- DIREN : Mauricette Figarella
- Agence de l'eau Rhône Alpes et Corse, Claire Brenot
- Conseil Général 2B, cellule Gestion du domaine du Conservatoire du littoral : Olivier Sabiani (Département 2B, DID, Cellule Gestion du domaine du CELRL)
- Opérateur DOCOB N 2000 : Fabrice Torre
- Association Per u Falasorma sempre vivu : Francescu Simeoni, Président, et Jean-Pierre Berquer
- DDAF 2B, Service Environnement Forêt, Cellule Eau : Pierre Roussel
- Bureau d'Etudes ENVEO Ingénierie : Jean-Christophe Roditis, Hélène Jethrit

**ABSENTS OU EXCUSES :**

- Mairie de Calenzana : M. Pierre Guidoni
- Conseil Général : M. Joseph Emmanuelli
- SIVOM du NIOLU
- OEHC
- DIREN – SEMA : Muriel De Basquiat
- CTC / service de l'eau : Nadine Mastropasqua
- Fédération de Corse des AAPPMA : Stéphane Muracciole (life truite)
- CELRL : Jean-Philippe Grillet et Michel Muracciole.
- Comité Scientifique MAB Fango : Marie-Dominique Loÿe-Pilot
- ONEMA : Joseph Mattei
- Université de Corse : Antoine Orsini
- Conseil Général 2B, cellule Gestion du domaine du Conservatoire du littoral : Christophe Santucci et Olivier Sabiani (Département 2B, DID, Cellule Gestion du domaine du CELRL)
- AAPPMA de la Vallée du Réginu : Pierre Poli
- OEC : Serge Calendini
- Chambre d'agriculture, Service Développement des territoires : Mélanie Espi
- Agence de l'eau Rhône Alpes et Corse : Laurence Errecade

